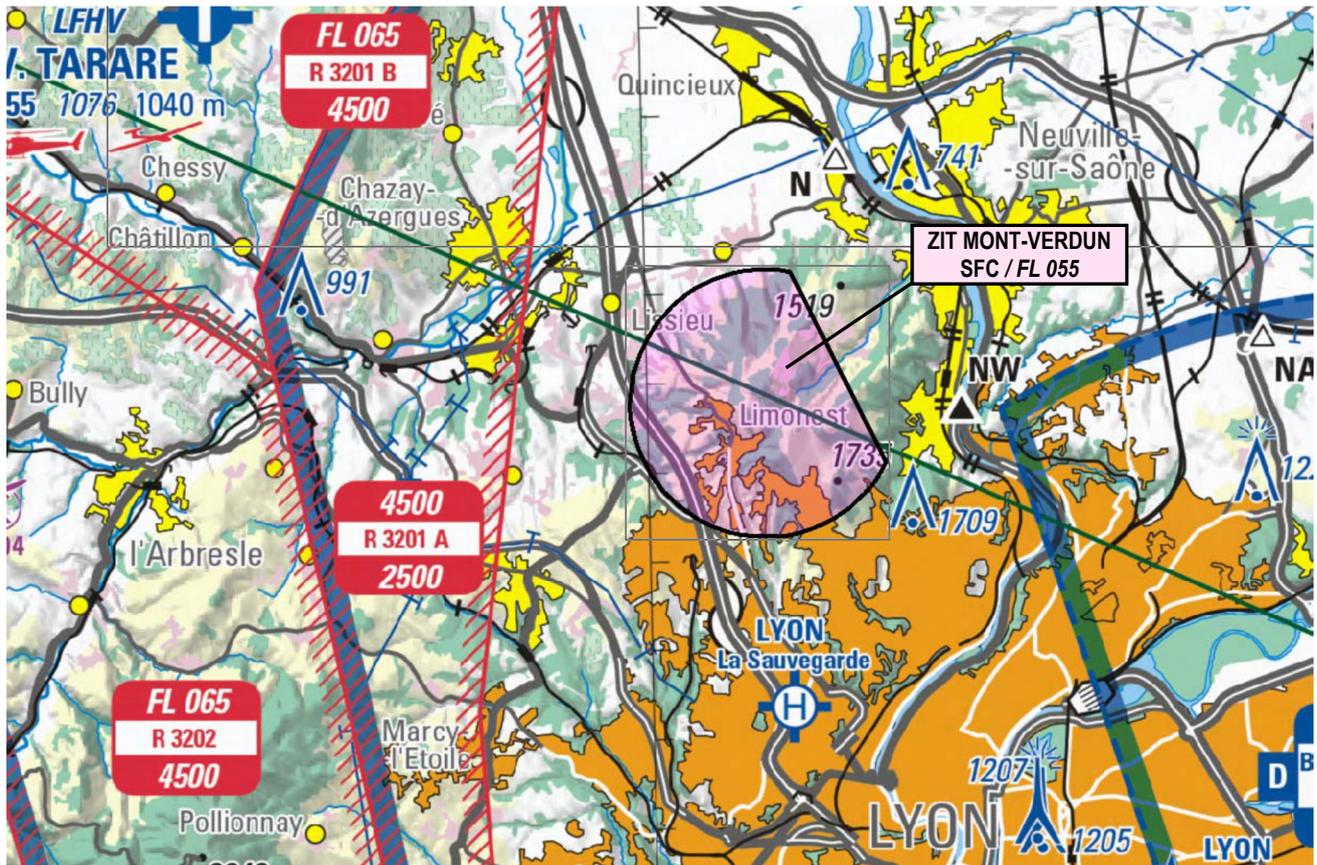


Objet : Création d'une zone interdite temporaire (ZIT) Mont-Verdun (69).

En vigueur : Du 18 avril au 27 novembre 2024.

Lieu : FIR : Marseille LFMM - AD : Lyon Saint-Exupéry LFLL, Lyon Bron LFLY, Villefranche Tarare LFHV.



Extrait carte Lyon 1/250 000 SIA - Edition 01-2023

ACTIVITÉ

Interdiction de survol d'installations Défense spécifiques.

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

H24.

STATUT

Zone interdite temporaire (ZIT) qui se substitue aux portions des espaces aériens avec lesquelles elle interfère.

CONDITIONS DE PENETRATION

CAG/CAM : pénétration interdite H24 à l'exception des aéronefs :

- en CAG IFR ayant reçu une clairance d'un organisme ATS ;
- assurant des missions d'assistance, de sauvetage ou de sécurité publique lorsque la mission ne permet pas le contournement de la zone ;
- ayant obtenu une autorisation avec un préavis minimum de 48 HR, ainsi que les éléments de pénétration de la zone.

SERVICES RENDUS

Les services rendus sont conformes aux classes des portions des espaces aériens avec lesquelles la ZIT interfère.

LIMITES LATERALES ET VERTICALES**Limites latérales**

45°52'14"N - 004°47'19"E
arc anti-horaire de 1.5 NM de rayon centré sur 45°50'46" N - 004°46'52" E
45°50'05"N - 004°48'46" E
45°52'14"N - 004°47'19"E

Limites Verticales

SFC / FL 055

ORGANISME A CONTACTER

Formulaire de demande : consulter le site internet : <https://sites.google.com/site/derogzonesinterdites/>

E-mail : cdaoa-bao-cnoa-accord-zones-interdites.resp.fct@intra.def.gouv.fr

Obtention des éléments de pénétration (transpondeur, fréquence radio...) : Centre National des Opérations Aériennes. Tél : 0800 39 73 75 (numéros vert)

ou 04 37 50 37 96 ou 04 78 14 31 43/41.